



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC

N° 2026/44

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 011-211103015-20260605-DEL202644-DE



L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Raymonde PASTRE-JEANNET, Gérard PEYROT, Arlette LAGRANGE, Yves FABRE, Evelyne GABORIT, Thierry SIRE, Pierre CHEVALIER, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Lorie PEYROT, Lionel CONTE.

PROCURATIONS : Romain TORRECILLA à Christine PÉANY, Pascale PÉANY à Gérard PEYROT.

ABSENTS : Monica MOREIRA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde PASTRE-JEANNET.

OBJET : Élection des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément aux dispositions du code électoral relatives à l'élection des sénateurs, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de ses délégués et de leurs suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial.

a. Composition du bureau électoral.

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme Arlette LAGRANGE et Mr Yves FABRE

Mme Lorie PEYROT et Mr Lionel CONTE

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b. Élection des délégués :

Candidature enregistrée :

Liste TORRECILLA Romain

Titulaires : TORRECILLA Romain, PÉANY Christine, PEYROT Gérard.

Suppléants : GABORIT Evelyne, CONTE Lionel, LAGRANGE Arlette

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Résultats du scrutin

Après dépouillement, les résultats ont été constatés dans le procès-verbal établi à cet effet.

Ont été élus en qualité de délégués :

- Mr TORRECILLA Romain
- Mme PÉANY Christine
- Mr Gérard PEYROT

Ont été élus en qualité de suppléants :

- Mme GABORIT Evelyne
- Mr CONTE Lionel
- Mme LAGRANGE Arlette

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Vu** le code électoral ;
- **Vu** le procès-verbal des opérations électorales établi ce jour ;
- **Prend acte** des résultats de l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs ;
- **Constata** l'élection des personnes ci-dessus désignées ;
- **Autorise** le Maire à transmettre à la préfecture le procès-verbal des opérations électorales ainsi que les documents réglementaires afférents.

Ont les membres présents signé le registre.

La secrétaire de séance,
Raymonde PASTRE-JEANNET.



Certifié exécutoire à Puichéric, le 8 juin 2026.
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,



Christine PÉANY.



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.